

**Province de Québec  
Municipalité de Saint-Germain**

**Procès-verbal de la séance ordinaire du lundi 4 novembre 2019**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le lundi 4 novembre 2019 à 20 heures à la salle municipale, située au 506 rue Jean-Baptiste-Moreau, à Saint-Germain.

Sont présents :           Monsieur Daniel Laplante, maire  
                                  Madame Julie Gagnon, conseillère  
                                  Monsieur Roger Moreau, conseiller  
                                  Monsieur Maxime Alexandre, conseiller  
                                  Madame Francine Rodrigue, conseillère  
                                  Madame Monique Potvin, conseillère  
                                  Monsieur Marco Dionne, conseiller

Les membres du conseil forment le conseil au complet sous la présidence du maire.

Hélène B. Bernier, directrice générale et secrétaire-trésorière est la secrétaire de la séance.

## **RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-11-387**

### **Ordre du jour**

Il est proposé par Marco Dionne et résolu à l'unanimité des conseillers que l'ordre du jour est accepté tel que préparé.

## **RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-11-388**

### **Procès-verbal de la séance ordinaire du lundi 7 octobre 2019**

Les membres du conseil déclarent avoir fait la lecture du procès-verbal. Il est proposé par Francine Rodrigue et résolu à l'unanimité des conseillers que les minutes de la séance ordinaire tenue le lundi 7 octobre 2019 sont adoptées sans amendement.

## **RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-11-389**

### **Procès-verbal de la séance extraordinaire du mercredi 23 octobre 2019**

Les membres du conseil déclarent avoir fait la lecture du procès-verbal. Il est proposé par Julie Gagnon et résolu à l'unanimité des conseillers que les minutes de la séance extraordinaire tenue le mercredi 23 octobre 2019 sont adoptées sans amendement.

## **RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-11-390**

### **Acceptation des comptes**

Il est proposé par Francine Rodrigue et résolu à l'unanimité des conseillers que les comptes suivants sont acceptés et payés.

|                               |   |          |
|-------------------------------|---|----------|
| Employés municipaux           | Salaire octobre   | 2 797,04 |
| Daniel Laplante               | Frais représentation  | 581,18   |
| Julie Gagnon                  | Frais représentation  | 193,72   |
| Roger Moreau                  | Frais représentation  | 193,72   |
| Maxime Alexandre              | Frais représentation  | 193,72   |
| Francine Rodrigue             | Frais représentation  | 193,72   |
| Monique Potvin                | Frais représentation  | 193,72   |
| Marco Dionne                  | Frais représentation  | 193,72   |
| Caisse populaire              | Frais fixes d'utilisation   | 40,00    |
|                               | Frais SPC   | 15,30    |
|                               | Frais contenu dépôt commercial                                      | 2,64     |
|                               | Frais d'utilisation   | 8,75     |
| Ville Saint-Pascal            | Contrat matières résiduelles juillet                                | 946,07   |
|                               | Enfouissement déchets   | 683,58   |
|                               | Traitement matières organiques                                      | 40,63    |
|                               | Traitement matières recyclables                                     | 185,88   |
|                               | Frais de gestion  | 229,44   |
| Vidéotron                     | Ligne téléphonique bureau municipal                                 | 40,48    |
| Vidéotron                     | Ligne téléphonique salle  | 33,21    |
| Hydro-Québec                  | Salle municipale  | 249,54   |
| Hydro-Québec                  | Éclairage public  | 102,95   |
| Gilles Vienneau               | Contrat d'entretien de la salle octobre                             | 200,00   |
| Hélène B. Bernier             | Remb. frais internet  | 56,28    |
| Hélène B. Bernier             | Frais déplacement   | 16,80    |
| Ginette Castonguay            | 8 <sup>e</sup> versement contrat pour plan des<br>mesures d'urgence | 562,50   |
| Société canadienne des postes | Lettres circulaires   | 23,28    |

|                               |   |          |
|-------------------------------|---|----------|
| Société canadienne des postes | Lettres recommandées  | 31,82    |
| Plomberie Pascal Dumais       | Branchement temporaire Pavillon loisirs   | 1 704,00 |
| Plomberie Pascal Dumais       | Branchement temporaire Chalet Cabourons   | 3 974,37 |
| Plomberie Pascal Dumais       | Amener l'égout sanitaire pour résidence du 427, rue Principale                                    | 1 294,85 |
| Dickner inc.                  | Panneau signalisation   | 47,76    |
| RDL Courrier                  | Frais livraison   | 8,71     |
| Camille Dumais inc.           | Bacs roulants   | 389,49   |
| Camille Dumais inc.           | Balise, manche en bois, embout de balayeuse   | 52,06    |
| Camille Dumais inc.           | Moulure, anneau pour trappe   | 70,10    |
| Gestion BSR                   | Fournitures de bureau   | 15,14    |
| Hélène B. Bernier             | Remb. facture fournitures bureau  | 17,22    |
| Spectralite/Signoplus         | Panneau interdiction fumer, borne 911   | 1 566,54 |
| Daniel Laplante               | Remb. facture fleur décès du père à Roger Moreau  | 100,00   |
| Daniel Laplante               | Remb. facture fleur décès de la mère à Hélène B. Bernier  | 100,00   |
| C. G. Thériault inc.          | Location niveleuse  | 187,99   |
| Rosaire Pelletier             | Location tracteur   | 50,00    |
| Rosaire Pelletier             | Terre   | 20,00    |
| C. G. Thériault inc.          | Entrée d'eau chalet des Cabourons et salle municipale, changer le drain à l'ouest de la patinoire | 4 704,23 |
| Construction Luc Moreau inc.  | Fabrication d'une trappe au plancher salle  | 460,28   |
| Journal Le Placoteux          | Avis public entrée en vigueur règlement 205   | 79,33    |
| Journal Le Placoteux          | Avis public entrée en vigueur règlement 206   | 75,88    |
| Entreprise Sylvain Bérubé     | Tonte de gazon  | 120,73   |

### **Élection**

|                   |  |                 |
|-------------------|--|-----------------|
| Hélène B. Bernier | Rémunération présidente d'élection               | 1 477,00        |
| Sylvie Bossé      | Rémunération secrétaire d'élection               | 1 107,75        |
| Sylvie Bossé      | Photocopies                                      | 14,90           |
| Bibiane Landry    | Rémunération réviseur, scrutateur                | 449,80          |
| Louise Landry     | Rémunération réviseur, membre table vérification | 363,75          |
| Lucie Laplante    | Rémunération Primo                               | 187,56          |
| Base 132          | Bulletins votes                                  | <u>178,21</u>   |
|                   |  | <b>3 778,97</b> |

### **Aqueduc**

|                                 |                              |          |
|---------------------------------|------------------------------|----------|
| Caisse populaire                | Frais de banque              | 5,95     |
| Aquatech                        | Exploitation de la station   | 1 152,39 |
| Laboratoire Environex           | Analyses d'eau               | 44,84    |
| Produits Sanitaires unique inc. | Achat de chlore et contenant | 240,87   |
| Entreprise Sylvain Bérubé       | Tonte de gazon               | 86,23    |

### **Projet FDT phase 1 et 2**

|          |                                |          |
|----------|--------------------------------|----------|
| Jambette | Espace créative, joint porteur | 2 809,40 |
|----------|--------------------------------|----------|

### **Projet d'aqueduc et d'égouts**

|                    |                         |           |
|--------------------|-------------------------|-----------|
| Action Progex inc. | Demande de paiement # 5 | 80 715,92 |
| Caisse populaire   | Intérêt sur emprunt     | 6 301,11  |

### **RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-11-391**

#### **Factures FNX et CIMA +**

Considérant qu'il est nécessaire de faire certaines vérifications à l'égard de la facture de FNX et de CIMA + de Rivière-du-Loup;

Il est proposé par Roger Moreau et résolu à l'unanimité des conseillers que la facture de FNX et de CIMA+ soit mise à l'étude.

#### **Période de questions**

Une période de questions a été allouée aux contribuables.

On mentionne que dans la résolution numéro 2019-10-350 un paragraphe se répète.

### **RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-11-392**

#### **Médaille du Lieutenant gouverneur**

Il est proposé par Marco Dionne et résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité accepte de soumettre la candidature de madame Gabrielle Pelletier et madame Yolande Dumont dans le cadre du Programme de distinctions honorifiques du Lieutenant-gouverneur du Québec afin qu'une médaille soit décernée à ces personnes pour leur engagement dans notre communauté. La date limite pour la présentation d'une candidature est le 1<sup>er</sup> février 2020.

La conseillère Monique Potvin est mandatée pour préparer le dossier de candidature.

### **RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-11-393**

#### **Réseau Biblio du Bas-Saint-Laurent**

Il est proposé par Francine Rodrigue et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la cotisation annuelle 2020-2021 du Réseau Biblio du Bas-Saint-Laurent au montant de 1 781,39 \$ incluant le coût de la licence symphony et les taxes applicables.

### **RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-11-394**

#### **École secondaire Chanoine-Beaudet **Re : Gala des Mérites****

Il est proposé par Monique Potvin et résolu à l'unanimité des conseillers de verser une aide financière au montant de 50 \$ à l'École secondaire Chanoine-Beaudet pour la soirée du Gala des Mérites 2019-2020 qui aura lieu le vendredi 29 mai 2020 à 19 heures 30 au gymnase de l'école.

## **RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-11-395**

### **DÉCLARATION DE LA MUNICIPALITÉ**

**Re : Pour l'inclusion et l'ouverture à la diversité**

#### **PRINCIPES**

---

##### **ÉGALITÉ ENTRE LES PERSONNES**

La municipalité de Saint-Germain adhère aux valeurs d'égalité entre les personnes, sans distinction, exclusion ou préférence fondée sur la race, la couleur, le sexe, l'identité ou l'expression du genre, la grossesse, l'orientation sexuelle, l'état civil, l'âge sauf dans la mesure prévue par la loi, la religion, les convictions politiques, la langue, l'origine ethnique ou nationale, la condition sociale, le handicap ou l'utilisation d'un moyen pour pallier ce handicap.

##### **RECONNAISSANCE ET RESPECT DE LA DIVERSITÉ**

L'ouverture à l'autre, la tolérance envers la différence, l'acceptation de la diversité sous toutes ses formes, qu'elles soient culturelles, ethniques, sexuelles et de genre, sont des principes qui doivent être portés par l'ensemble de la société et auxquels la municipalité de Saint-Germain adhère.

##### **OUVERTURE ET INCLUSION**

Pour la municipalité de Saint-Germain, la municipalité représente le milieu de vie, le lieu où habite une personne. Ainsi, la municipalité doit œuvrer à offrir à toutes les personnes habitant sur son territoire ou étant de passage, un environnement sain et sécuritaire, ouvert et accueillant, permettant à tous d'y être bien et de s'y épanouir.

#### **PRÉAMBULE**

---

CONSIDÉRANT QUE les droits fondamentaux des personnes ont été proclamés et enchâssés dans la Déclaration universelle des droits de l'homme (1948), la Charte des droits et libertés de la personne du Québec (1975) et la Charte canadienne des droits et libertés (1982).

CONSIDÉRANT QUE les municipalités et les MRC sont reconnues par l'État québécois en tant que gouvernements de proximité en étant le palier de gouvernance le plus près des citoyens et des citoyennes.

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit œuvrer à offrir à toute personne un environnement sain et sécuritaire, ouvert et accueillant.

CONSIDÉRANT QUE la déclaration de principe de la Politique d'égalité et de parité entre les femmes et les hommes de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) rappelle que l'égalité est un droit fondamental et qu'il constitue une valeur essentielle de la démocratie québécoise.

CONSIDÉRANT QUE malgré tous les acquis des dernières décennies et l'adoption de lois qui garantissent l'égalité de droit, des inégalités existent encore.

CONSIDÉRANT QUE des gestes politiques d'engagement en faveur de l'ouverture à l'autre, du respect de la diversité et de la différence sont encore nécessaires.

CONSIDÉRANT QUE la municipalité représente aussi la diversité de ses citoyens et citoyennes, eux-mêmes représentatifs de toute la diversité québécoise, et que, en ce sens, elle déclare leur droit au respect, à la reconnaissance et à l'inclusion.

## **ENGAGEMENTS**

---

Par la présente **DÉCLARATION DE LA MUNICIPALITÉ POUR L'INCLUSION ET L'OUVERTURE À LA DIVERSITÉ**, il est proposé par Francine Rodrigue et résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité se positionne contre toute forme de discrimination ethnique, culturelle, sexuelle ou de genre et s'engage à :

- Adopter une culture organisationnelle appuyée sur les valeurs d'égalité, de respect, d'ouverture et d'inclusion;
- Promouvoir les valeurs d'égalité, de respect, d'ouverture et d'inclusion auprès de ses partenaires, de la population et lors de ses interventions;
- Offrir à toute personne un environnement sain et sécuritaire, ouvert, inclusif et accueillant;
- Promouvoir la présente Déclaration auprès de la population.

### **RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-11-396**

#### **ZAP Bas-Saint-Laurent**

ZAP Bas-Saint-Laurent propose d'offrir une connexion internet fiable grâce aux Zones d'Accès Public (ZAP) sans fil (Wi-Fi).

Il est proposé par Marco Dionne et résolu à l'unanimité des conseillers de mettre cette offre à l'étude et que la municipalité rencontrera les responsables de ce service en début de l'année 2020.

### **RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-11-397**

#### **Communiqué de la Coéco**

**Re : 4 trucs pour le bac brun en hiver**

Il est proposé par Roger Moreau et résolu à l'unanimité des conseillers de faire parvenir le communiqué par la poste en même temps qu'une autre lettre circulaire.

### **RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-11-398**

#### **Demande de Bell Canada**

**Re : Consentement municipal**

Il est proposé par Roger Moreau et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser Bell Canada à faire le remplacement de poteaux endommagés situé au 410 Route de Saint-Germain et autorise le maire à signer la demande de consentement municipal/MTQ.

### **RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-11-399**

#### **Groupe de géomatique AZIMUT INC.**

**Re; Renouvellement à l'abonnement GOnet**

Il est proposé par Francine Rodrigue et résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité accepte de renouveler l'abonnement à GOnet pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2020 au 31 décembre 2020 au coût de 1 572,86 \$.

## **RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-11-400**

### **Calendrier pour la collecte des matières résiduelles 2020**

Il est proposé par Monique Potvin et résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité refuse la proposition de la Coéco pour faire le calendrier de la collecte des matières résiduelles 2020.

## **RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-11-401**

### **MRC de Kamouraska**

#### **Re : Séance de formation/Ordre des ingénieurs**

Il est proposé par Marco Dionne et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le maire Daniel Laplante et la directrice générale, secrétaire-trésorière, Hélène B. Bernier à participer à la séance de formation/Ordre des ingénieurs du Québec et présentation du service d'ingénierie de la FQM qui se tiendra dans les bureaux de la MRC de Kamouraska, le mardi 17 décembre prochain.

## **RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-11-402**

### **Demande de Kam-Aide inc.**

Considérant que le service Kam-Aide inc. a développé un nouveau service depuis 2015 qui consiste en la préparation de repas préparés pour les aînés;

Considérant qu'il désire ouvrir le service à tous dans le but de maintenir une accessibilité des produits pour nos aînés;

Considérant qu'ils ont dû trouver un espace de travail plus grand et se procurer de nouveaux équipements dont une chambre de congélation;

Considérant qu'ils demandent une commandite de 500 \$ pour faire l'achat d'une chambre de congélation.

Le conseiller Marco Dionne refuse la demande;

La conseillère Monique Potvin propose de donner un montant de 200 \$ et la conseillère Francine Rodrigue propose un montant de 250 \$;

Le maire demande le vote, la proposition de Francine Rodrigue est acceptée à l'unanimité des conseillers.

## **RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-11-403**

### **La Course Grand défi Pierre Lavoie**

Il est proposé par Francine Rodrigue et résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité autorise le versement d'une aide financière au montant de 25 \$ pour La course Grand défi Pierre Lavoie qui se tiendra les 9 et 10 mai 2020.

## **RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-11-404**

### **Cirque de la Pointe-Sèche**

Monsieur Élyme Gilbert demande à la municipalité l'autorisation d'utiliser à l'été 2020 les tables et chaises emprunter à la municipalité à l'été 2019.

Il est proposé par Julie Gagnon et résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité accepte de prêter les chaises et tables au Cirque de la Pointe-Sèche à l'été 2020 et autorise le Cirque de la Pointe-Sèche à entreposer celles-ci dans leur bâtiment pour l'hiver.

#### **RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-11-405**

**Action Chômage Kamouraska inc.**  
**Re : Demande d'aide financière**

Il est proposé par Marco Dionne et résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité refuse de verser une aide financière à Action Chômage Kamouraska inc..

**Dossier « Aqueduc »**

La directrice générale, secrétaire-trésorière, Hélène B. Bernier donne les résultats reçus à l'égard des analyses effectuées.

Contrôle bactériologique du :

|                 |                    |                    |
|-----------------|--------------------|--------------------|
| 25 octobre 2019 | 0 coliforme totaux | 0 coliforme fécaux |
|-----------------|--------------------|--------------------|

**Correspondance**

Courriel de la FQM concernant les nouvelles normes à l'égard du plomb.

#### **RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-11-406**

**Entretien de la génératrice**

Il est proposé par Roger Moreau et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser F. Gérard Pelletier inc. à faire l'entretien de la génératrice située à la Station d'eau potable.

#### **RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-11-407**

**Travaux de construction du site de traitement**

Considérant qu'Action Progex inc. propose à la municipalité de modifier le profil du système de traitement à cause de l'état des sols;

Considérant que la Firme CIMA+ a été mandaté par la municipalité pour faire la conception des plans et devis du système de traitement;

Considérant que les plans et devis ont été acceptés par le ministère de l'Environnement et le MAMH et qu'en changeant le profil du système de traitement, la municipalité a l'obligation de faire approuver les nouveaux plans par ces deux instances;

Considérant que l'étude géotechnique supplémentaire que la municipalité a fait faire le 16 août dernier afin de connaître l'état des sols à 6 mètres de profondeur et que celle-ci a démontrée sensiblement les mêmes sols que dans les documents d'appel d'offres;

Considérant que la Firme CIMA+ de Québec a déposé à la municipalité le 4 octobre dernier une recommandation à l'effet que le système de traitement doit être fait tel que les plans et devis;

En conséquence, il est proposé par Marco Dionne et résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité a décidé de suivre la recommandation de CIMA+ de Québec et demande à Action Progex inc. de débiter les travaux dès que possible et que la municipalité fixe au 15 janvier 2020 la date limite pour terminer les travaux.

Il est également résolu qu'à compter du 16 janvier 2020, advenant que les travaux de construction du système de traitement ne soient pas complétés, les pénalités commenceront à s'appliquer tel que prévu au devis d'appel d'offres.

La présente résolution annule et remplace les résolutions 2019-10-359 et 2019-10-360 adoptées le 7 octobre 2019.

#### **RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-11-408**

**Protocole d'entente relatif à l'octroi d'une aide financière dans le cadre du sous-volet 1.4 du Programme d'infrastructures Québec-Municipalités et du sous-volet 1.2 du Programme d'infrastructures municipales d'eau.**

Il est proposé par Monique Potvin et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le maire Daniel Laplante à signer pour et au nom de la municipalité les protocoles d'entente relatif à l'octroi d'une aide financière dans le cadre du sous-volet 1.4 du Programme d'infrastructures Québec-Municipalités et du sous-volet 1.2 du Programme d'infrastructures municipales d'eau.

#### **RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-11-409**

**Soumission pour l'entretien et le déneigement des chemins d'hiver**  
**Re : Soumission retenue**

Considérant que la municipalité de Saint-Germain a demandé des soumissions pour l'entretien et le déneigement des chemins d'hiver pour la saison 2019-2020;

Considérant que l'ouverture des soumissions s'est tenue le 24 octobre 2019, à 11 heures devant témoins;

Considérant que la municipalité a reçu une seule soumission, à savoir :

Excavation Robert Dionne & Fils (9029-4828) Québec inc., de Kamouraska, au montant de 74 752,15 \$;

Considérant que ladite soumission est conforme à la demande;

En conséquence, il est proposé par Francine Rodrigue et résolu à l'unanimité des conseillers d'accorder le contrat pour l'entretien et le déneigement des chemins d'hiver à Excavation Robert Dionne & Fils (9029-4828) Québec inc. de Kamouraska, pour l'année 2019-2020 au montant de 74 752,15 \$, incluant la TPS et la TVQ.

Le montant annuel sera versé sur une base mensuelle, dans la semaine suivant la séance du conseil municipal du mois et sera payable en six (6) versements égaux, commençant en décembre et prenant fin en mai, le tout taxes incluses et sans intérêt.

Il est également résolu d'autoriser le maire, Daniel Laplante et la directrice générale, secrétaire-trésorière, Hélène B. Bernier, à signer ledit contrat pour et au nom de la municipalité.

## **RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-11-410**

### **Acceptation de la soumission relative à la collecte, le transport, la disposition et le traitement des boues de fosses septiques**

L'ouverture des soumissions s'est tenue le 4 novembre, à 11 heures devant témoins.

Les soumissions reçues sont :

Campor Environnement inc. au montant de : 206,60 \$ taxes incluses;

Camionnage Alain Benoît au montant de : 172,75 \$ taxes incluses;

Considérant que la soumission la plus basse est conforme à la demande;

En conséquence, il est proposé par Roger Moreau et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la soumission la plus basse, soit celle de Camionnage Alain Benoit au montant de 172,75 \$ taxes incluses par fosse septique vidangée, et ce, pour l'année 2020.

Il est également résolu d'autoriser le maire Daniel Laplante et la directrice générale, secrétaire-trésorière, Hélène B. Bernier, à signer ledit contrat pour et au nom de la municipalité de Saint-Germain.

## **RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-11-411**

### **Budget service de sécurité incendie**

Considérant que la municipalité a seulement le projet de budget qui a été remis lors de la rencontre du comité de sécurité incendie tenue le 24 octobre dernier;

Il est résolu à l'unanimité des conseillers de reporter ce point à une prochaine séance.

### **Avis de motion**

#### **Avis de motion et dépôt du PREMIER projet de règlement numéro 207 relatif aux branchements à l'égout sanitaire, l'égout pluvial et à l'eau potable**

Le premier projet de règlement numéro 207 a été déposé au conseil municipal. La directrice générale, secrétaire-trésorière, Hélène B. Bernier, fait la présentation du premier projet de règlement.

Madame Francine Rodrigue donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, le règlement 207 relatif aux branchements à l'égout sanitaire, l'égout pluvial et à l'eau potable

### **Avis de motion**

#### **Avis de motion et dépôt du PREMIER projet de règlement numéro 208 visant à modifier le règlement zonage numéro 82 de la municipalité afin de permettre le village médiéval en zone AF1 sous certaines conditions**

Le premier projet de règlement numéro 208 a été déposé au conseil municipal. La directrice générale, secrétaire-trésorière, Hélène B. Bernier, fait la présentation du premier projet de règlement.

Monsieur Roger Moreau donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, le règlement 208 visant à modifier le règlement zonage numéro 82 de la municipalité afin de permettre le village médiéval en zone AF1 sous certaines conditions.

## **RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-11-412**

**OBJET : Règlement numéro 208 modifiant le règlement de zonage numéro 82.**

**Adoption du PREMIER projet de règlement no 208 visant à modifier le règlement de zonage numéro 82 de la municipalité.**

**ATTENDU QUE** la municipalité de Saint-Germain applique sur son territoire un règlement de zonage et qu'il apparaît nécessaire d'apporter des modifications à ce règlement;

**ATTENDU QUE** pour modifier un tel règlement, la municipalité doit suivre la procédure prévue aux dispositions des articles 123 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

**EN CONSÉQUENCE,** il est proposé par Marco Dionne et résolu à l'unanimité des conseillers

- 1) d'adopter par la présente le PREMIER projet de règlement numéro 208 qui devra être soumis à la consultation publique conformément à l'article 125 de la Loi;
- 2) de fixer au 25 novembre 2019, à 19 h 30, l'assemblée de consultation publique que le conseil tiendra, à la salle du conseil, sur le projet de règlement.

## **RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-11-413**

**DEMANDE D'AUTORISATION DE SÉBASTIEN BEAULIEU  
POUR UTILISER À DES FINS AUTRES QU'AGRICILES UNE  
PARTIE DU LOT 4788094 CADASTRE DU QUÉBEC**

---

**ATTENDU QU'** en conformité avec les dispositions de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles, la municipalité de Saint-Germain doit donner un avis relativement à une demande d'autorisation visant l'utilisation non agricole d'une partie du lot 4 788 094 cadastre du Québec, pour un village médiéval sur une superficie de 13.32 hectares, majoritairement à St-André et en partie à St-Germain (1.57 hectare);

**ATTENDU QU'** en vertu de l'article 58.2 de la Loi, l'avis que transmet la municipalité à la Commission doit être motivé en tenant compte des critères visés à l'article 62, des objectifs de la réglementation municipale et doit inclure une indication quant à la conformité de la demande avec les documents mentionnés précédemment;

**ATTENDU** le faible impact de l'autorisation recherchée sur l'activité agricole pratiquée dans ce milieu et sur l'utilisation et les possibilités d'utilisation agricoles de la superficie visée et des lots avoisinants;

**ATTENDU QUE** la municipalité a adopté, à sa séance régulière du 4 novembre dernier, le premier projet de règlement numéro 208, permettant l'usage « village médiéval » uniquement en zone agricole « AF 1 »;

- ATTENDU QU'** un village médiéval pourra être implanté aux conditions suivantes :
- a) Le site d'un village médiéval ne permet aucun logement;
  - b) Le site d'un village médiéval ne permet aucun hébergement de type motel, hôtel ou auberge, ni camping avec un ou des services;
  - c) Un village médiéval n'est et ne sera jamais un immeuble protégé relatif au paramètre G des distances séparatrices à l'article 4.16 du règlement de zonage, relatif à la gestion des odeurs et au développement harmonieux des usages et activités en milieu agricole;
  - d) Le site peut contenir plus d'un bâtiment principal et plus d'un bâtiment secondaire;
  - e) La hauteur maximale d'un bâtiment est de 10 mètres;
  - f) Les marges minimales avant, latérales et arrière sont de 20 mètres;
  - g) Une lisière de 15 mètres aux limites du terrain doit demeurer boisée;

**ATTENDU QUE** le premier projet de règlement est présumé conforme au schéma d'aménagement de la MRC de Kamouraska;

**ATTENDU QUE** cette activité s'inscrit bien dans le cadre du développement du corridor panoramique et touristique de la route 132;

**ATTENDU QUE** conformément à l'application de l'article 58.5 de la LPTAA, la MRC de Kamouraska devra donner un avis à l'effet que la modification envisagée par la municipalité de St-Germain, est conforme au schéma d'aménagement de développement révisé et aux mesures de contrôle intérimaires.

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR ROGER MOREAU ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

**QUE la municipalité de Saint-Germain:**

- appuie le requérant, M. Sébastien Beaulieu dans sa démarche visant à obtenir de la Commission, l'autorisation d'exploiter un village médiéval sur une partie du lot 4788094 cadastre du Québec, d'une superficie de 13.32 hectares dont 1.57 hectare à St-Germain;
- indique à la Commission que le projet du demandeur est conforme au projet de règlement 208 de la municipalité de St-Germain;
- recommande à la Commission de faire droit à la présente demande.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-11-414**

**Rasage des branches le long du rang Mississippi**

Il est proposé par Julie Gagnon et résolu à l'unanimité des conseillers de retenir les services d'un émondeur pour faire couper les branches qui nuisent à la circulation le long du rang Mississippi aux endroits où les propriétaires n'auront pas fait eux-mêmes les travaux.

Il est également résolu d'autoriser l'inspecteur des travaux publics à suivre l'émondeur afin de prendre en note le nombre d'heures de travaux effectués chez chacun des propriétaires pour ainsi leur faire parvenir une facture qui se rattache aux travaux faits le long de leur propriété.

## **RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-11-415**

### **Surveillance et entretien de la patinoire et du Pavillon pour l'année 2019-2020**

Monsieur Marcel Tessier a déposé une offre de service qui consiste à faire le glaçage et le déneigement de la patinoire, l'entretien du Pavillon, la surveillance des lieux sur base occasionnelle selon ses disponibilités, et ce, pour un montant de 275 \$ par semaine payable une fois par mois.

Il est proposé par Francine Rodrigue et résolu à l'unanimité des conseillers de retenir les services de monsieur Marcel Tessier au montant de 275 \$ par semaine.

Le contrat débutera lorsque la température permettra le glaçage de la patinoire et prendra fin lorsque la température ne permettra plus le glaçage de celle-ci. Le paiement sera fait une fois par mois.

Il est également résolu de fixer les heures d'ouverture de la façon suivante :

Du lundi au vendredi de 18 heures à 22 heures

Le samedi, dimanche et les jours de congés scolaires de midi à 22 heures

## **RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-11-416**

### **Fabrication de 5 bancs de parc en cèdre **Re : Projet FDT phase 1 et phase 2****

Il est proposé par Julie Gagnon et résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité autorise madame Gabrielle Huard de procéder à la fabrication de 5 bancs de parcs.

## **RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-11-417**

### **Demande de la MRC de Kamouraska **Re : Étude d'opportunité****

CONSIDÉRANT que l'Aide financière pour soutenir la coopération intermunicipale a pour objectif d'aider les municipalités locales à offrir des services municipaux de qualité à coût raisonnable par la conclusion d'ententes intermunicipales relatives à la gestion d'équipements, d'infrastructures, de services ou d'activités, ou à en étudier l'opportunité;

CONSIDÉRANT que la MRC de Kamouraska propose de déposer une demande dans le cadre de l'Aide financière pour soutenir la coopération intermunicipale afin de réaliser une étude d'opportunité pour identifier une éventuelle mise en commun d'équipements, d'infrastructures, de services ou d'activités en matière de sécurité incendie;

CONSIDÉRANT que certains dossiers d'optimisation en matière de sécurité incendie, actuellement en cours, devront être intégrés à la demande car leur complétude est essentielle à la réalisation d'une éventuelle mise en commun d'équipements, d'infrastructures, de services ou d'activités en matière de sécurité incendie, savoir :

- conclusion d'une entente et/ou signature d'un protocole à l'égard de l'utilisation de la fréquence régionale du Mont-Noir;
- bon fonctionnement du comité de prévention régional, qui est présentement inactif et sans véritable orientation;

- conclusion d'une entente et/ou signature d'un protocole à l'égard de l'utilisation, dans le cadre du projet SUMI, de l'équipement appartenant à la MRC ou cédé par celle-ci;
- rédaction et entrée en vigueur du nouveau règlement de prévention incendie;
- conclusion d'une entente régionale concernant le mandat de gestionnaire de formation confié à la MRC de Kamouraska;
- révision du Schéma de couverture de risques incendie et de son plan de mise en oeuvre;

CONSIDÉRANT qu'une éventuelle mise en commun d'équipements, d'infrastructures, de services ou d'activités en matière de sécurité incendie ne pourra être envisagée que dans la mesure où elle est équitable en tous points pour toutes les municipalités, notamment financièrement;

CONSIDÉRANT qu'il n'y aura aucune fermeture de caserne incendie sur le territoire du Service intermunicipal incendie de la Ville de Saint-Pascal;

CONSIDÉRANT que la participation à l'étude d'opportunité ne constitue pas un engagement des municipalités à participer à une éventuelle mise en commun d'équipements, d'infrastructures, de services ou d'activités en matière de sécurité incendie, celles-ci pouvant se retirer à tout moment;

En conséquence, il est proposé par Marco Dionne et résolu à l'unanimité des conseillers :

- de confirmer que la municipalité de Saint-Germain s'engage à participer au projet d'étude d'opportunité relativement à la mise en commun d'équipements, d'infrastructures, de services ou d'activités en matière de sécurité incendie;
- d'autoriser le dépôt de ce projet dans le cadre de l'Aide financière pour soutenir la coopération intermunicipale;
- de mandater la MRC de Kamouraska à titre d'organisme responsable dudit projet;

## **RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-11-418**

### **Formation concernant le comportement éthique**

Considérant qu'un élu qui entre en poste à l'obligation de suivre une formation concernant le comportement éthique dans les six mois de son entrée en fonction;

Considérant que la FQM offre une formation en ligne au coût de 300 \$;

Il est proposé par Roger Moreau et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser l'inscription de monsieur Maxime Alexandre à cette formation.

## **RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-11-419**

### **Réservoir à l'huile**

Il est proposé par Francine Rodrigue et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser l'installation du réservoir à l'huile par Plomberie Pascal Dumais inc. et d'autoriser le paiement de celui-ci à la réception de la facture.

Il est également résolu d'informer la Mutuelle des assurances que le réservoir actuelle a été remplacé par un réservoir double paroi.

## **RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-11-420**

### **Reddition de compte de la TECQ**

**Re : Mandat au vérificateur**

Il est proposé par Monique Potvin et résolu à l'unanimité des conseillers de mandater la Firme Mallette pour faire la vérification de la reddition de compte à l'égard de la TECQ.

## **RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-11-421**

### **Comité du symposium**

**Re : Représentant de la municipalité**

Il est proposé par Julie Gagnon et résolu à l'unanimité des conseillers de mandater madame Francine Rodrigue représentante de la municipalité sur le comité du symposium en remplacement de monsieur Roger Moreau.

## **RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-11-422**

### **Nomination des membres du CCU**

Considérant que la durée du mandat des membres du CCU est d'une durée de deux (2) ans;

Considérant que le dernier mandat a été donné en novembre 2017;

En conséquence, Il est proposé par Maxime Alexandre et résolu à l'unanimité des conseillers de mandater les membres suivants sur le Comité consultatif d'urbanisme :

Monsieur Luc Grenier, résidant  
Monsieur Marcel Bérubé, résidant  
Monsieur Camille Lévesque, résidant  
Monsieur Maxime Alexandre, conseiller  
Monsieur Roger Moreau, conseiller

## **RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-11-423**

### **Encadrement du tableau représentant le Cirque de la Pointe-Sèche**

Il est proposé par Maxime Alexandre et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser de faire encadrer le tableau représentant le Cirque de la Pointe-Sèche par Encadrement Christian de Saint-Pascal et de faire faire une plaque indiquant « Prêt de la municipalité de Saint-Germain ».

Il est également résolu que ledit tableau soit prêté au Cirque de la Pointe-Sèche pour l'exposer dans la billetterie.

## **RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-11-424**

### **État comparatif**

Il est proposé par Julie Gagnon et résolu à l'unanimité que l'état comparatif est accepté tel que déposé.

## **RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-11-425**

### **Achat de balises et clé pour purge**

Il est proposé par Julie Gagnon et résolu à l'unanimité des conseillers de faire l'achat de 7 balises pour identifier les purges.

Il est également résolu de faire l'achat de la clé pour les purges.

### **Fermeture du sentier des Cabourons**

Information est donné aux membres du conseil que le maire a pris la décision de faire annoncer à la radio que le sentier des cabourons est fermé temporairement suite au grand vent de vendredi le 1<sup>er</sup> novembre dernier, que l'inspecteur des travaux publics a été autorisé à installer des barrières aux deux entrées et qu'une demande a été faite à Parc Bas-Saint-Laurent de passer faire l'entretien et la vérification du sentier dès que possible.

## **RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-11-426**

### **Arbre déraciné sur la rue Jean-Baptiste-Moreau**

Considérant que monsieur Pierre Potvin a mentionné à l'inspecteur des travaux publics qu'il désire faire les travaux pour enlever l'arbre déraciné sur la rue Jean-Baptiste-Moreau suite au grand vent du vendredi 1<sup>er</sup> novembre dernier et qu'il désire garder le bois;

Il est proposé par Francine Rodrigue et résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité accepte que monsieur Potvin fasse les travaux pour enlever l'arbre déraciné et garde le bois.

## **RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-11-427**

### **Félicitations à Monsieur Bernard Généreux pour son élection**

Il est proposé par Roger Moreau et résolu à l'unanimité des conseillers de faire parvenir une lettre de félicitations à monsieur Bernard Généreux pour son élection le 21 octobre dernier.

## **RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-11-428**

### **Panneau près du charnier et de l'entrée des Cabourons**

Il est proposé par Marco Dionne et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser l'inspecteur des travaux publics à faire l'installation du panneau près du charnier et celui à l'entrée des Cabourons.

Maxime Alexandre va vérifier l'équipement nécessaire pour installer celui près du sentier des Cabourons et fera rapport au conseil.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-11-429**

**Clôture au chalet des Cabourons**

Il est proposé par Roger Moreau et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser l'inspecteur des travaux publics à remettre en place la clôture située au chalet des Cabourons.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-11-430**

**Fermeture de la séance**

Il est proposé par Monique Potvin et résolu à l'unanimité des conseillers que la séance est close à 22 heures 15.

\_\_\_\_\_ Maire  
Daniel Laplante, Maire

\_\_\_\_\_ dir. gén. sec. trés.  
Hélène B. Bernier, dir. gén. sec. trés.